



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

BORDEREAU DE PAIEMENT DES ENGAGEMENTS FOOT EDUCATIF

SAISON : 2022-2023

A RETOURNER AVANT LE : **10 SEPTEMBRE 2022**

CLUB :	
N° Affiliation :	<i>Cadre réservé à l'administration</i>
	Règlement :
	CB N° : Banque :

NOTA : Seul le club responsable administrativement doit engager sa ou ses équipe(s) en entente

ENGAGEMENTS D'EQUIPES			
	<i>MONTANT DES DROITS</i>	<i>NOMBRES D'EQUIPES</i>	<i>SOMME A PAYER</i>
U 11- Brassage A Foot à 8	30 €		
U 11- Brassage B Foot à 8	30 €		
Coupe Futsal U 11	10 €		
U 9 Foot à 5			10 € /club quelque soit le nombre d'équipes engagées
U 7 Foot à 4			
MONTANT A REGLER (Chèque bancaire ou postal à l'ordre du DISTRICT)			

ENTENTES (à saisir via Footclubs)

	<i>NOM – PRENOM des RESPONSABLES</i>	<i>Téléphones Fixes</i>	<i>Portables</i>
U 11			
U 9			
U7			

Je déclare avoir pris connaissance des divers règlements de ces épreuves et y adhérer sans réserve.

CACHET DU CLUB A le
Le Président